



The Pharmacy Examining Board of Canada

Le Bureau des examinateurs en pharmacie du Canada

200-59 Hayden Street, Toronto, ON M4Y 0E7 · Tél (416) 979-2431 · Téléc. (416) 599-9244 · www.pebc.ca

Examen d'aptitude (pharmaciens/techniciens en pharmacie) – partie II (ECOS/EPOS) Port du masque par les candidats

Les candidats, qui passent la partie II (ECOS/EPOS) du BEPC doivent, en tout temps, porter un masque tant qu'ils sont dans la zone sécurisée de l'examen (sauf pendant les pauses pour prendre une collation ou boire de l'eau).

Le BEPC fournira ce qui suit à chaque candidat :

- un masque jetable standard ASTM 3 couches, de niveau 2 à attaches auriculaires
- un second, si le premier est endommagé, mouillé ou souillé.

Il incombe à chaque candidat de vérifier son degré d'aisance à porter pendant un certain temps un masque comme celui qui sera fourni par le BEPC et s'il peut communiquer et se faire comprendre efficacement tout en le portant.

Les masques fournis par le BEPC sont identiques ou très semblables à celui-ci :



Les candidats peuvent apporter leurs propres rallonges de sangles et protecteurs d'oreilles dans la zone sécurisée. Le BEPC ne fournit pas de protecteurs d'oreilles ni de rallonges de sangles. Au moment de l'inscription le jour de l'examen, présentez-les pour inspection.

Les rallonges de sangles comprennent le modèle suivant :

